

Annexe 2

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies agricoles

Le présent formulaire vise à permettre de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées, portant sur un projet de déplacement de haies agricoles, sur la base d'une méthodologie simplifiée. Son utilisation nécessite au préalable de se référer au document « Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation ».

Ce document est à retourner complété et accompagné du ou des formulaires cerfas concernés (cf. documents placés en annexes) aux services de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme par voie postale ou dématérialisée :

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

Service Environnement Littoral/ Bureau Nature

35 rue de la Vallée 80 000 AMIENS

ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr

1° Qui porte la demande ?

Personne physique

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone fixe : N° de téléphone portable :

Adresse mail :

Personne morale

Raison sociale : **SCEA d'HENNEVILLE**

Nom du représentant :

Prénom du représentant :

N° PACAGE : **080 011 423**

N° SIRET : **34102747200016**

Adresse : **Ferme d'Henneville**

Code postal : **80 540**

Ville : **REVELLES**

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable : **06 30 39 64 97**

Adresse mail : **henneville@orange.fr**

2° Pour quelle raison la demande est-elle formulée ?

Présentation du projet (objet, localisation, linéaire de haie concerné) :

Le projet porte sur le déplacement d'une haie agricole. Cette haie formant un angle n'est pas continue, certains linéaires sont morcelés. Elle mesure 146 m au total. Elle est de type arbustive haute. Elle est composée de sureau, charme, aubépine. Cette haie est implantée sur une parcelle en culture située sur la commune de Vers sur Selle au sud d'Amiens.

Justification de l'absence de solution alternative :

Le déplacement de ces haies étant lié à la simplification du travail de la parcelle, aucune solution avec le maintien de cette haie à son emplacement actuel n'a pu être trouvée.

Justification du projet au regard de ses motivations économiques et sociales :

La haie actuelle forme un obstacle qui rend la parcelle plus difficile à exploiter et nécessite de nombreuses manœuvres pour y travailler. Cela implique un temps de travail et une consommation de carburant plus élevée à chaque passage sur la parcelle. Le déplacement de cette haie permettrait de simplifier le travail et donc de passer moins de temps sur la parcelle et de consommer moins de carburant.

Je joins à ma demande une carte de localisation de mon projet¹

Je joins à ma demande une carte de mon exploitation²

Je joins à ma demande des photographies de la ou des haies concernées

3° Quelles sont les espèces protégées concernées par la demande

Type(s) de haie(s)

Veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

Haie dégradée

Oiseaux (7 espèces)

Accenteur mouchet – *Prunella modularis*

Bruant jaune – *Emberiza citrinella*

Bruant proyer – *Emberiza calandra*

Fauvette grisette – *Sylvia communis*

Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*

Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*

Tarier pâle – *Saxicola rubicola*

Reptile (1 espèce)

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

Mammifères terrestres (1 espèce)

Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

Haie basse

Oiseaux (8 espèces)

¹L'outil cartographique en ligne Géoportail peut être utilement employé pour ce faire

²L'application Télépac peut être utilement employée pour ce faire

Accenteur mouchet – *Prunella modularis*
Bruant jaune – *Emberiza citrinella*
Fauvette grisette – *Sylvia communis*
Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*

Moineau domestique – *Passer domesticus*
Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*
Tarier pâtre – *Saxicola rubicola*
Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – *Natrix natrix*
Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

Mammifères terrestres (1 espèce)

Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

Haie arbustive haute

Oiseaux (19 espèces)

Accenteur mouchet – *Prunella modularis*
Bruant jaune – *Emberiza citrinella*
Chardonneret élégant – *Carduelis carduelis*
Coucou gris – *Cuculus canorus*
Fauvette à tête noire – *Sylvia atricapilla*
Fauvette babillarde – *Currucula curruca*
Fauvette des jardins – *Sylvia borin*
Fauvette grisette – *Sylvia communis*
Hypolaïs polyglotte – *Hypolais polyglotta*
Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*

Pouillot véloce – *Phylloscopus collybita*
Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus*
Pinson des arbres – *Anthus trivialis*
Pouillot fitis – *Phylloscopus trochilus*
Rossignol philomèle – *Luscinia megarhynchos*
Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*
Tarier pâtre – *Saxicola rubicola*
Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*
Verdier d'Europe – *Chloris chloris*

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – *Natrix natrix*
Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

Mammifères terrestres (3 espèces)

Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*
Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

Alignement arboré

Oiseaux (27 espèces)

Bouvreuil pivoine – *Pyrhula pyrrhula*
Buse variable – *Buteo buteo*
Chardonneret élégant – *Carduelis carduelis*
Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*
Chouette hulotte – *Strix aluco*
Épervier d'Europe – *Accipiter nisus*
Faucon crécerelle – *Falco tinnuculus*
Faucon hobereau – *Falco subbuteo*
Fauvette à tête noire – *Sylvia atricapilla*
Gobemouche gris – *Muscicapa striata*
Hibou moyen-duc – *Asio otus*
Loriot d'Europe – *Oriolus oriolus*
Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus*
Mésange bleue – *Cyanistes caeruleus*

Mésange charbonnière – *Parus major*
Mésange nonnette – *Poecile palustris*
Pic épeiche – *Dendrocopos major*
Pic épeichette – *Dendrocopos minor*
Pic vert – *Picus viridis*
Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*
Pipit des arbres – *Anthus trivialis*
Pouillot véloce – *Phylloscopus collybita*
Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*
Rougequeue à fronc blanc – *Phoenicurus phoenicurus*
Sittelle torchepot – *Sitta europaea*
Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*
Verdier d'Europe – *Chloris chloris*

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – *Natrix natrix*
Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

Mammifères terrestres (3 espèces)

Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*
Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

Haie multistrates

Oiseaux (30 espèces)

Accenteur mouchet – <i>Prunella modularis</i>	Mésange nonnette – <i>Poecile palustris</i>
Bouvreuil pivoine – <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Pic épeiche – <i>Dendrocopos major</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Pic épeichette – <i>Dendrocopos minor</i>
Chardonneret élégant – <i>Carduelis carduelis</i>	Pic ver – <i>Picus viridis</i>
Coucou gris – <i>Cuculus canorus</i>	Pinson des arbres – <i>Fringilla coelebs</i>
Épervier d'Europe – <i>Accipiter nisus</i>	Pipit des arbres – <i>Anthus trivialis</i>
Faucon crécerelle – <i>Falco tinnuculus</i>	Pouillot fitis – <i>Phylloscopus trochilus</i>
Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i>	Pouillot véloce – <i>Phylloscopus collybita</i>
Fauvette babillarde – <i>Curruca curruca</i>	Rossignol philomèle – <i>Luscinia megarhynchos</i>
Fauvette des jardins – <i>Sylvia communis</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Hypolaïs polyglotte – <i>Hipolais polyglotta</i>	Rougequeue à front blanc – <i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>	Sitelle torchepot – <i>Sitta europaea</i>
Loriot d'Europe – <i>Oriolus oriolus</i>	Troglodyte mignon – <i>Troglodytes troglodytes</i>
Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i>	Verdier d'Europe – <i>Chloris chloris</i>
Mésange bleue – <i>Cyanistes caeruleus</i>	
Mésange charbonnière – <i>Parus major</i>	

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	

Mammifères terrestres (3 espèces)

Écureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	

Composition de la haie

Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

Le projet concerne un alignement arboré et/ou une haie multistrates, et l'on constate la présence de vieux arbres fissurés ou qui présentent des cavités (*pour justifier ce point, veuillez joindre des photos des plus gros arbres présents*)

Chauves-souris (2 espèces)

Murin de Daubenton – <i>Myotis daubentonii</i>	Pipistrelle commune – <i>Pipistrellus pipistrellus</i>
--	--

Insectes (1 espèce)

Pique prune – *Osmoderma eremita*

Localisation de la haie (commune)

À partir des listes des communes présentes en pages 32 à 41 « *Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d’une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation* » veuillez cocher également les espèces concernées par votre demande :

- Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*
- Hypolaïs icterine – *Hippolais icterina*
- Barbastelle d’Europe – *Barbastella barbastellus*
- Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*
- Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*
- Noctule commune – *Nyctalus noctula*
- Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*
- Murin à oreilles échancrées – *Myotis emarginatus*
- Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*
- Pipistrelle de Kühl – *Pipistrellus kuhli*
- Pipistrelle de Nathusius – *Pipistrellus nathusii*
- Oreillard gris – *Plecotus austriacus*
- Oreillard roux – *Plecotus auritus*
- Sérotine commune – *Eptesicus serotinus*
- Géranium des bois – *Geranium sylvaticum*
- Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria*
- Petit pigamon – *Thalictrum minus*
- Orme lisse – *Ulmus laevis*

Prise en compte des espèces particulièrement sensibles

La demande porte sur au moins l’une des espèces suivantes :

Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*
Hypolaïs icterine – *Hippolais icterina*
Barbastelle d’Europe – *Barbastella barbastellus*
Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*
Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*
Noctule commune – *Nyctalus noctula*

La poursuite du dossier nécessite de solliciter l’association Picardie Nature afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernées. Dans l’hypothèse où vous seriez concerné, veuillez-vous rapprocher d’une structure spécialisée sur la base des méthodologies d’inventaires proposées à la page 42 du document « *Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d’une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation* ».

Association Picardie Nature – 233 rue Eloi Morel 80 000 AMIENS – 03 62 72 22 50
contact@picardie-nature.org
sebastien.maillier@picardie-nature.org

La demande porte sur au moins l'une des espèces suivantes :

Géranium des bois – *Geranium sylvaticum*
Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria*
Petit pigamon – *Thalictrum minus*
Orme lisse – *Ulmus laevis*

La poursuite du dossier nécessite de solliciter le Conservatoire botanique national de Bailleul afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernées. Dans l'hypothèse où vous seriez concerné, veuillez-vous rapprocher d'une structure spécialisée sur la base des méthodologies d'inventaires proposées à la page 42 du document « *Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation* ».

Conservatoire botanique national de Bailleul (antenne d'Amiens) – 1 place des pins, Centre Oasis,
80 0480 DURY – jc.hauguel@cbnbl.org – 07 85 85 15 96

Liste d'espèces protégées potentiellement impactées par le projet

À partir des éléments renseignés ci-dessus ainsi que, le cas échéant, l'analyse de Picardie Nature et/ou du Conservatoire botanique national de Bailleul (et donc éventuellement des résultats des inventaires de terrain ciblés), veuillez cocher les espèces concernées par la demande :

Oiseaux

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i> | <input type="checkbox"/> Mésange bleue – <i>Cyanistes caeruleus</i> |
| <input type="checkbox"/> Bouvreuil pivoine – <i>Pyrrhula pyrrhula</i> | <input type="checkbox"/> Mésange charbonnière – <i>Parus major</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i> | <input type="checkbox"/> Mésange nonnette – <i>Poecile palustris</i> |
| <input type="checkbox"/> Bruant proyer – <i>Emberiza calandra</i> | <input type="checkbox"/> Moineau domestique – <i>passer domesticus</i> |
| <input type="checkbox"/> Buse variable – <i>Buteo buteo</i> | <input type="checkbox"/> Pic épeiche – <i>Dendrocopos major</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chardonneret élégant – <i>Carduelis carduelis</i> | <input type="checkbox"/> Pic épeichette – <i>Dendrocopos minor</i> |
| <input type="checkbox"/> Chevêche d'Athéna – <i>Athene noctua</i> | <input type="checkbox"/> Pic vert – <i>Picus viridis</i> |
| <input type="checkbox"/> Chouette hulotte – <i>Strix aluco</i> | <input type="checkbox"/> Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coucou gris – <i>Cuculus canorus</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Pinson des arbres – <i>Fringilla coelebs</i> |
| <input type="checkbox"/> Épervier d'Europe – <i>Accipiter nisus</i> | <input type="checkbox"/> Pipit des arbres – <i>Anthus trivialis</i> |
| <input type="checkbox"/> Faucon crécerelle – <i>Falco tinnuculus</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Pouillot fitis – <i>Phylloscopus trochilus</i> |
| <input type="checkbox"/> Faucon hobereau – <i>Falco subbuteo</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Pouillot véloce – <i>Phylloscopus collybita</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Rossignol philomèle – <i>Luscinia megarhynchos</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fauvette babillarde – <i>Curruca curruca</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fauvette des jardins – <i>Sylvia borin</i> | <input type="checkbox"/> Rougequeue à fronc blanc – <i>Phoenicurus phoenicurus</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fauvette grisette – <i>Sylvia communis</i> | <input type="checkbox"/> Sittelle torchepot – <i>Sitta europaea</i> |
| <input type="checkbox"/> Gobemouche gris – <i>Muscicapa striata</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i> |
| <input type="checkbox"/> Hibou moyen-duc – <i>Asio otus</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Troglodyte mignon – <i>Troglodytes troglodytes</i> |
| <input type="checkbox"/> Hypolaïs icterine – <i>Hipolais icterina</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Verdier d'Europe – <i>Chloris chloris</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Hypolaïs polyglotte – <i>Hipolais polyglotta</i> | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i> | |
| <input type="checkbox"/> Loriot d'Europe – <i>Oriolus oriolus</i> | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i> | |

Reptiles

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i> |

Insectes

- Pique prune – *Osmoderma eremita*

Chauves-souris

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Barbastelle d'Europe – <i>Barbastella barbastellus</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Oreillard roux – <i>Plecotus auritus</i> |
| <input type="checkbox"/> Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Oreillard gris – <i>Plecotus austriacus</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Murin à moustaches – <i>Myotis mystacinus</i> | <input type="checkbox"/> Pipistrelle commune – <i>Pipistrellus pipistrellus</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Murin de Daubenton – <i>Myotis daubentonii</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Pipistrelle Kuhl – <i>Pipistrellus kuhlii</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Murin à oreilles échancrées – <i>Myotis emarginatus</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Pipistrelle de Nathusius – <i>Pipistrellus nathusii</i> |
| <input type="checkbox"/> Noctule commune – <i>Nyctalus noctula</i> | <input type="checkbox"/> Petit Rhinolophe – <i>Rhinolophus hipposideros</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Noctule de Leisler – <i>Nyctalus leisleri</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Sérotine commune – <i>Eptesicus serotinus</i> |

Mammifères terrestres

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i> | |

Flore

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lathrée écailleuse – <i>Lathraea squamaria</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Petit pigamon – <i>Thalictrum minus</i> |
| <input type="checkbox"/> Géranium des bois – <i>Geranium sylvaticum</i> | <input type="checkbox"/> Orme lisse – <i>Ulmus laevis</i> |

4° Quels sont les enjeux faune/flore et les niveaux d'impacts engendrés ?

Espèces à enjeux

À partir des éléments renseignés ci-dessus veuillez cocher les espèces à enjeux concernées par la demande :

Espèces à enjeux forts

Oiseaux

- Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*

Flore

- Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria*
 Petit Pigamon – *Thalictrum minus*
 Orme lisse – *Ulmus laevis*

Chauves-souris

- Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*
 Noctule commune – *Nyctalus noctula*
 Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*
 Oreillard roux – *Plecotus auritus*
 Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*

Espèces à enjeux très forts

Oiseaux

- Hypolaïs icterine – *Hippolais icterina*

Flore

- Géranium des bois – *Geranium sylvaticum*

Chauves-souris

- Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*

Niveau de fonctionnalité de la haie

Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande et renseigner les points suivants :

Connectivité

La haie objet de la demande est connectée à un boisement et/ou à d'autres haies

Environnement de la haie

Une mare est située à moins de 200 mètres de la haie objet de la demande

Si oui, depuis combien de temps la mare est-elle en place ?³

moins de 5 ans Entre 5 et 20 ans Plus de 20 ans Ne sait pas

La haie objet de la présente demande est située à proximité immédiate :

D'une prairie D'une jachère D'une parcelle cultivée D'un bâtiment agricole

Sénescence

La haie objet de la demande comporte des arbres de haut-jet d'un diamètre supérieur à 18 centimètres

La haie objet de la présente demande comporte des arbres sur lesquels cavités sont visibles

La haie objet de la présente demande comporte des arbres têtards

Si oui, veuillez préciser quelles sont les essences concernées⁴ :

Exploitation/Gestion de la haie

La haie objet de la présente demande est implantée depuis :

Moins de 25 ans Entre 25 et 50 ans Entre 50 et 100 ans Plus de 100 ans

La haie objet de la présente demande a fait l'objet d'une coupe récente

Quelle est la fréquence d'entretien de la haie ?

Plus d'une fois par an Une fois par an Une fois tous les 2 ans

Moins de 2 fois tous les 5 ans

Quel type d'entretien est réalisé ? **Passage d'épareuse latéralement**

³Afin de vous permettre d'apporter des éléments de réponse sur ce point, vous pouvez utilement employer l'outil « Remonter le temps » mis en ligne par l'Institut national de l'information géographique et forestière – IGN : <https://remonterletemps.ign.fr/>

⁴Certaines essences se forment plus rapidement que d'autres. C'est notamment le cas pour les Saules, l'Aulne ou encore le Frêne. Ainsi, une haie composée d'arbres têtards de Chêne, d'Érables ou encore de Charmes représentera davantage d'enjeux compte-tenu du temps nécessaire pour retrouver quelque chose d'équivalent. A l'inverse, il sera plus pertinent de proposer de recréer des arbres têtards à partir de Saules, d'Aulne ou encore de Frêne qui nécessitent un temps plus réduit de formation.

Selon vous, et à partir des éléments renseignés ci-dessus, quel est l'importance de l'impact engendré par votre projet sur les espèces protégées et pourquoi (faible, moyen ou fort)⁵ ?

L'impact engendré par ce déplacement est faible. Les haies représentent de petits linéaires isolés. Elles ne sont pas directement connectées avec d'autres éléments d'intérêt comme des haies ou des bois. Le linéaire replanté sera connecté à une petite surface en herbe et à des haies de hauts jets.

5° Quelles sont les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ?

Évitement

Avez-vous cherché à prendre en compte les enjeux environnementaux pour identifier le linéaire de haie à déplacer ? Avez-vous cherché à réduire au maximum le linéaire de haie concerné ? Si oui, veuillez décrire de quelle manière (joindre le cas échéant plans et photographies) :

.....
.....
.....

Réduction

À quelle période seront réalisés les travaux de coupe et d'arrachage de la haie ? Pour mémoire, afin de tenir compte du cycle de vie des oiseaux, des chauves-souris et des amphibiens, les mois de septembre et octobre sont à privilégier.

Les haies seront arrachées dès que possible en fonction de l'autorisation. Cela se fera en période hivernale en dehors des périodes de reproduction et de couvain.

Compensation

Quelles seront les dimensions de la haie replantée (longueur et largeur), et quelle sera sa localisation ? Veuillez joindre une carte de localisation. Pour mémoire, le choix de la localisation doit tenir compte des éventuelles règles applicables (plan local d'urbanisme, mitoyenneté, voirie, plan de prévention des risques...)⁶.

La haie replantée se situera sur le même ilot. Elle sera de type arbustive haute. Cette haie sera connectée à une zone enherbée et à une haie arborescente.

Quel sera le type de haie recherché et quelles seront les essences plantées ?

Cette haie sera de type arbustive. Elle sera composée d'arbustes et comptera 6 essences locales différentes minimum qui seront identiques à celles présentes dans les haies du secteur.

Quelle sera la provenance des plants ? La possibilité de transplanter certains individus issus de la haie à supprimer a-t-elle été étudiée ?

Les plants seront à minima MFR et adaptés à notre région voir en Végétal local.

⁵Voir page 42 du document « Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation ». Direction départementale de la Somme. **Octobre** 2022.

⁶Voir page 11 à 15 du document « Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation ». Direction départementale de la Somme. **Octobre** 2022.

Êtes-vous propriétaire de la zone qui va accueillir la nouvelle haie ? À défaut, avez-vous obtenu l'autorisation du propriétaire ? Veuillez joindre un justificatif.

L'accord du propriétaire a été obtenu et est joint au dossier.

La haie replantée sera-t-elle située à moins de 200 mètres d'une mare ? Oui Non

Dans le cas où la haie supprimée se situe à moins de 200 mètres d'une mare, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire à moins de 200 mètres de cette même mare. À défaut, celle-ci devra être située à moins de 200 mètres d'une autre mare qui pourra être créée en conséquence le cas échéant.

Si vous envisagez la création d'une mare, quelles en seront les dimensions (longueur, largeur et profondeur), quelle pente auront les berges et quelle sera sa localisation ? Veuillez joindre une carte de localisation.

La haie plantée sera-t-elle connectée à d'autres haies et/ou à un boisement ? Oui Non

Dans le cas où la haie supprimée est connectée à des haies et/ou à un boisement, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire de manière à maintenir des connexions. À défaut, la haie pourra être connectée à d'autres haies et/ou d'autres boisements.

Quelle largeur de pied de haie sera maintenue ? De quelle façon ? (bande enherbée ou autre – sur l'un des deux côtés de la haie ou bien répartie des deux côtés)

La largeur de pied maintenu sera de minimum 1,5m.

Combien d'hibernaculums⁷ seront mis en place au sein de la haie replantée ? De quelle manière seront-ils répartis/localisés ? Veuillez joindre une carte de localisation.

Il est possible d'installer 2 hibernaculums répartis à des intervalles réguliers.

De quelle manière la haie replantée sera-t-elle entretenue (type d'intervention, fréquence...) ?

La haie replantée sera taillée tous les ans.

Quelles sont les éventuelles mesures compensatoires complémentaires que vous proposez (plantation d'arbres isolés, plantation de bosquet, mise en place d'une gestion différenciée sur des haies existantes...) ? Au besoin, veuillez joindre un plan de localisation.

.....
.....
.....
.....

⁷Un hibernaculum est un élément composé de branches et/ou de pierre dans le but de constituer un habitat de refuge pour la petite faune.

6° Quelles sont les mesures de suivi proposées pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures proposées et de l'atteinte des objectifs fixés ?

Quel suivi sera mis en œuvre pour observer l'évolution de la haie plantée et de son utilisation par les espèces (durée, fréquence, groupe recherché...)?

À minima, le suivi sera mis en œuvre une fois à 5 ans et une fois à 10 ans. Il portera notamment sur les oiseaux, les mammifères terrestres, les reptiles et les amphibiens (une sortie réalisée en avril, mai ou juin).

Un bilan des travaux de plantations sera réalisé et un accompagnement à l'entretien et à la formation de la haie sera prévu.

Un suivi sera réalisé à 5 ans et à 10 ans après plantation.

Fait à

Le

Signature :

